

*Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée
des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.*



RAPPORT SCIENTIFIQUE

**RECHERCHE DES VOIES, CONDITIONS ET MOYENS
D'UNE PRISE EN CHARGE RENFORCÉE
DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES PROPRIÉTAIRES
ET LES GESTIONNAIRES FORESTIERS**

**PROGRAMME BIODIVERSITÉ ET GESTION FORESTIÈRE
ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX**

Responsables du projet :

Hervé Brédif et Alain Bailly
Institut Technologique FCBA
10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
alain.bailly@fcba.fr

Équipes partenaires :

- Paul Arnould et Corina Calugaru - *ENS LSH Lyon – UMR 5600
Environnement Ville Société – BP 7 000 – 69 342 Lyon Cedex*
- Philippe Allée et François Didot - *Université de Limoges – UMR
6042/Géolab – 39 E, rue Camille Guérin – 87 036 Limoges*
- Olivier Nougarede et Michel Dupuy - *INRA/Mona – 63 Boulevard de
Brandebourg – 94 205 Ivry Cedex*
- Francis de Morogues et Marc Valenzisi - *FCBA*

*Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée
des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.*

« Ne faudrait-il pas alors réformer nos principes les plus généraux pour prendre acte de ce qu'il existe une pluralité de natures et de façons de les protéger, pour ne pas imposer l'abstraction du bien public à ceux qui ont d'autres manières de composer des mondes communs, pour ne pas faire trop de violence à tous ces peuples qui ont produit au fil du temps ces natures particulières ? »

Philippe Descola (2008),
À qui appartient la nature ?

PROBLÉMATIQUE

Le thème de la biodiversité s'est érigé, en l'espace de quelques années, au rang des préoccupations environnementales majeures à l'échelle de la planète. Depuis son invention par E. O. Wilson en 1988 et sa sacralisation par l'une des plus célèbres conventions internationales issues du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la notion de biodiversité a suscité des efforts de recherche considérables. Deux grandes directions ont été privilégiées à ce jour. La première a pour finalité d'augmenter les connaissances au sujet de la biodiversité, en termes de recensement, de dynamique et de conservation. En complément de celle-ci, une seconde voie de recherche vise à produire des données, aussi tangibles et quantifiées que possible, afin d'attirer l'attention des décideurs et des populations sur l'importance de l'enjeu ; nonobstant de réelles difficultés théoriques et pratiques, un ensemble de travaux tente ainsi de donner une « valeur » aux écosystèmes, aux paysages ou à certaines espèces, dans un monde où le motif économique et monétaire paraît le seul audible (Norton, 1987 ; Chevassus-au-Louis, 2009).

Ces recherches, qu'il convient de poursuivre, ont déjà porté leurs fruits. Elles ont permis de mieux cerner le phénomène d'érosion de la biodiversité, dans son ampleur, ses caractéristiques et ses origines, à tout le moins apparentes. En outre, elles n'ont cessé de révéler et d'illustrer l'importance de la biodiversité pour de très nombreux aspects et usages dont dépend la vitalité économique et sociale des sociétés humaines, des groupes et des individus qui les composent. Ces deux ensembles de résultats constituent d'ailleurs le socle systématique des grands documents internationaux récents consacrés à la biodiversité. En témoignent par exemple « La déclaration de Paris sur la biodiversité » et, *a fortiori*, « L'appel de Paris des scientifiques en faveur de la biodiversité » rendus publics à l'issue de la Conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance » tenue du 24 au 28 janvier 2005. Il en va de même avec le *Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique* établi en 2002, dont le but est d'« *atteindre d'ici 2010 une réduction significative du taux actuel de perte de la biodiversité, sur les plans global, régional et national* ».

Cependant, avec la biodiversité, le passage de la connaissance scientifique à l'action légitime, efficiente et efficace ne se réduit pas à une question de volonté ou d'engagement de quelques décideurs. Élever la biodiversité au titre de *patrimoine commun de l'humanité* ou, dans une tradition plus française, invoquer en son nom *l'intérêt général*, n'assure pas, en soi, de *l'adhésion libre et résolue* d'une multitude d'acteurs, pourtant décisifs dans l'évolution du problème. La difficulté en la matière ne tient pas seulement au fait que de nombreux biens et services fournis par la biodiversité n'ont pas de valeur marchande et demeurent réfractaires à toutes formes d'internalisation par le marché. Elle procède plus fondamentalement du fait que la question de la biodiversité interagit avec de nombreux aspects et dimensions du réel et de la vie en société ; elle se joue à différentes échelles d'organisation et de décision, imbriquant à la fois données naturelles et données culturelles ; enfin elle concerne et implique de fait un très grand nombre d'acteurs dont les logiques, les intérêts et les préférences, à première vue, diffèrent grandement. En d'autres termes, par son

*Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée
des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.*

caractère éminemment *complexe et multiacteurs*, la gestion de la biodiversité et des enjeux qui y sont liés déjoue les politiques sectorielles, les liens simples de cause à effet, les tentatives de réduction du complexe et de maîtrise des effets induits.

C'est pourquoi, sans doute, *La Stratégie nationale pour la biodiversité* adoptée par le gouvernement français en 2004 insiste tant sur la nécessité d'une large mobilisation des acteurs – « tous les acteurs » – et considère que l'enjeu biodiversité constitue « l'affaire de tous ». Dans le cas des forêts françaises notamment, la multiplicité des propriétaires et des gestionnaires forestiers et *leurs marges de liberté* (c'est-à-dire aussi de non-implication) obligent à s'interroger sur les voies, les conditions et les moyens d'un engagement volontaire et motivé de ces derniers pour une contribution positive à la gestion de la biodiversité. Rien ne garantit en effet qu'à eux seuls, les grands instruments sectoriels et les leviers classiques de l'action publique, qu'ils favorisent le droit, l'économie ou la technique, parviennent à infléchir les états d'esprit et les pratiques, ni ne répondent effectivement aux problèmes et obstacles que rencontrent les acteurs pour une meilleure prise en charge de la biodiversité. Or, sur ce plan, les connaissances disponibles s'avèrent largement insuffisantes. *L'accent mis par les recherches sur les manifestations tangibles de la diversité du vivant a pour revers une méconnaissance générale des acteurs de la biodiversité et de leurs motivations*, d'autant plus grande qu'on se rapproche du terrain. Nul ne sait vraiment dire en particulier comment les paramètres individuels, économiques et sociaux pèsent dans les préférences et les choix des propriétaires et gestionnaires forestiers, à quelles conditions et moyennant quels moyens ceux-ci pourraient accepter de jouer un rôle plus positif dans la prise en charge de la biodiversité et des enjeux afférents.

Ce constat se vérifie tout particulièrement dans les pays riches à présence institutionnelle et administrative marquée. De sorte qu'aujourd'hui, personne ne sait dire à quelles conditions, propriétaires et gestionnaires forestiers, en France notamment, peuvent se révéler d'authentiques partenaires, actifs et motivés, en la matière. Cette situation contraste avec celle que présentent plusieurs pays pauvres et les démarches en faveur de la biodiversité qui y sont engagées par différents organismes internationaux comme le CIFOR¹. Dans ces pays, il s'avère en effet beaucoup plus naturel et absolument essentiel de faire en sorte que les acteurs de la gestion forestière – populations locales, divers porteurs d'enjeux... - soient impliqués de manière volontaire et résolue dans la prise en charge de la biodiversité. Cela se traduit par une attention toute particulière portée, d'une part, aux relations, *identitaires et utilitaires*, qu'ils nouent avec les différents aspects de la biodiversité ; d'autre part et plus généralement à leurs besoins, attentes et dispositions d'esprit, afin que soient réunies les conditions socioéconomiques, mais aussi organisationnelles et participatives favorables à une gestion effective des enjeux de la biodiversité (CIFOR, 1999 ; D. Kaimowitz, 2000 et 2005 ; C. Barthod, 2004).

¹ Centre for International Forestry Research, basé à Bogor, Indonésie.

OBJECTIFS

Le présent projet repose sur l'hypothèse qu'il convient d'approfondir la question des relations des propriétaires et gestionnaires forestiers à la biodiversité pour rendre plus efficace la gamme des mesures et politiques destinées à inverser l'érosion du vivant. Il se propose de contribuer à :

1. Comblent le déficit de connaissances quant à la manière dont propriétaires et gestionnaires forestiers, dans des territoires précis, perçoivent la notion de biodiversité, les aspects, problèmes et enjeux auxquels elle renvoie selon eux, leurs dispositions actuelles pour agir en sa faveur ; en somme, il s'agit de mieux cerner la *relation* qu'entretiennent ces acteurs et les autres acteurs du territoire avec la biodiversité.
2. Identifier les difficultés, les blocages et les freins pour une prise en charge renforcée de la biodiversité à partir des analyses conduites dans les territoires.
3. Enrichir la réflexion globale sur les outils, les politiques publiques et les stratégies visant à assurer une meilleure gestion de la biodiversité.

ADÉQUATION AVEC LE PROJET INITIAL

Aucun écart d'importance n'est à signaler entre ce qui a été effectué et ce qui était envisagé dans le projet initial. Le nombre d'entretiens de terrain s'avère même sensiblement plus important que celui qui avait été annoncé (1/3 en plus).

INFLUENCES CONCEPTUELLES ET PROCESSUS MIS EN ŒUVRE

Le recherche effectuée dans ce projet ne se résume pas à une succession d'étapes ou de méthodes, ni ne correspond à un cadre théorique et disciplinaire préétabli, dont elle constituerait un simple exercice appliqué. Elle s'apparente à un véritable **processus de coexpertise complexe, multiacteurs et multiéchelles par rapport à la problématique posée**. Ce faisant, elle concourt aussi à l'organisation d'une communauté pluraliste d'acteurs intéressés par la question de la biodiversité en forêt et de sa prise en charge effective. Ce processus de co-expertise complexe est soutenu par la constitution d'une équipe de recherche qui *allie* une large gamme de disciplines (économie, sociologie, géographie, histoire) à une véritable *praxis* des démarches participatives (entretiens approfondis, animation de séminaires, approches stratégiques...).

Plusieurs sources conceptuelles et différents champs disciplinaires inspirent nos travaux. Citons notamment :

- Sur un plan général tout d'abord, elle s'appuie très largement sur l'expertise des acteurs concernés par la problématique retenue. Pas moins de 120 entretiens semi-directifs approfondis d'acteurs locaux ont été réalisés par les différents membres de l'équipe ; des réunions de discussion/validation ont été organisées dans certains territoires ; une quinzaine d'entretiens a également été conduite auprès de responsables nationaux experts de la problématique de la biodiversité. Les porteurs d'enjeux sont donc bien associés à la recherche, ce qui en fait une *recherche de mode 2*, telle que l'ont théorisée Nowotny, Scott et Gibbons, en particulier dans leur ouvrage *Rethinking Science* (2001).
- De manière plus précise, nous considérons, à la suite des observations cliniques et des résultats obtenus par les praticiens de l'École de Palo Alto, ainsi que par la sociologie des organisations de Michel Crozier, que la question posée s'avère trop complexe pour que les approches classiques de type problème/solution (problem solving) donnent de bons résultats. Aussi serons-nous tout particulièrement attentifs aux interactions entre acteurs et à la possibilité d'organiser des publics (Dewey) ; les grilles de lecture et les enseignements pratiques de spécialistes de la négociation (Ury et Fisher ; de Bono) ont également été mis à profit.
- Les travaux d'Olivier Godard relatifs à la gestion collective des problèmes en univers controversé, commentés et adaptés à la problématique de la biodiversité par Franck-Dominique Vivien stimuleront notre réflexion.
- Le mouvement actuel en faveur de la biodiversité se concentre sur les aspects utilitaires de celle-ci. À la suite de différents chercheurs et praticiens, parmi lesquels Joan Tronto (éthique du care), Henry Ollagnon (notion de patrimoine), nous pensons aussi, à l'instar du sociologue André Micoud, que les dimensions culturelles et identitaires constituent de puissants leviers de changement, individuels et collectifs.

Déroulement

Le projet comprenait trois phases, une phase d'analyse globale (Phase 1), une phase d'approfondissement territorial à deux échelles distinctes (Phase 2) et une phase d'intégration des résultats (Phase 3) (**fig. 1**). Une même grille stratégique composée de quatre grands registres problématiques a servi de trame à l'ensemble de la démarche (**fig. 2**) ; cette grille a

Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

fourni un **référentiel commun** permettant d'effectuer les recoupements entre les différentes sources d'information et d'analyse, recoupement permettant *in fine* de mettre en lumière les concordances et les différences majeures, elles-mêmes servant à dégager des conclusions de portée générale (cf. partie des résultats du projet).

- La phase 1 a consisté d'une part en une analyse critique des sources documentaires et télévisuelles et un examen poussé des différents mécanismes économiques mis à contribution sur le sujet de la biodiversité et, s'est appuyée d'autre part sur une série d'entretiens approfondis, semi-directifs et soumis à une clause de confidentialité, réalisés auprès d'une quinzaine d'acteurs nationaux, sélectionnés pour la qualité de leur expertise au regard de la problématique considérée. Elle a notamment eu pour finalité de *caractériser les modalités privilégiées de manière générale au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.*
- La phase 2 s'est déroulée à la manière des zones ateliers, en sollicitant l'expertise directe d'acteurs locaux sur la problématique générale, mais contextualisée du projet. Trois territoires forestiers ont donné lieu à des entretiens approfondis, suivis d'une intégration et, parfois, d'une restitution/validation devant les acteurs rencontrés. Le plateau de Millevaches a donné lieu à un travail plus approfondi, avec un plus grand nombre d'entretiens (60).
- La dernière phase du projet a opéré la confrontation entre les résultats des deux phases précédentes.

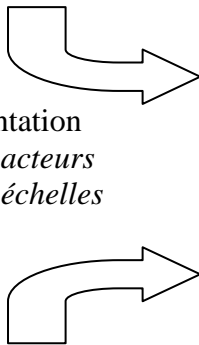
Sites et études de cas (fig. 3):

Les sites retenus – Médoc dans le massif Aquitain ; plateau de Millevaches dans la région Limousin ; P.N.R du Morvan – ont privilégié des forêts à vocation de production affirmée, aux anciennetés contrastées, dominées par des résineux couvrant une large partie du spectre des essences indigènes (pin maritime, pin sylvestre, sapin, épicéa) et introduite (douglas), mais associées à des feuillus. Ce choix a été effectué à dessein. Les espaces considérés représentent en effet un patrimoine forestier de grande ampleur spatiale, appartenant principalement à des propriétaires privés très diversifiés et où les enjeux de la biodiversité méritent d'autant plus d'être évalués qu'ils sont tout sauf évidents. Il s'agissait aussi d'interroger les relations entre ces forêts et les entités territoriales plus larges dans lesquelles elles s'inscrivent et dont elles influencent, peu ou prou, la biodiversité globale.

Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

ANALYSE GLOBALE : CADRES MACRO-SYSTEMIQUES	➤ Bibliographie générale + entretiens grands acteurs nationaux <i>(15 entretiens)</i>
	➤ Outils économiques de préservation de la biodiversité
	➤ Traitement et représentation du concept de biodiversité à la télévision

Confrontation
- Multi-acteurs
- Multi-échelles



Référentiel commun d'analyse :

- Diversité des représentations de la biodiversité ; identification des problèmes et des enjeux
- Offres et demandes, actuelles et potentielles
- Caractérisation et évaluation des actions engagées
- Propositions d'amélioration des processus, des politiques et des modes de gouvernance

RÉSULTATS




TERRITOIRES	➤ Plateau de Millevaches et Limousin <i>(60 entretiens)</i>	
	➤ PNR du Morvan <i>(25 entretiens)</i>	
	➤ Médoc et Aquitaine <i>(20 entretiens)</i>	

Fig. 1

LES QUATRES REGISTRES PROBLÉMATIQUES

1/ DIVERSITÉ DES REPRÉSENTATIONS DE LA BIODIVERSITÉ ; IDENTIFICATION DES PROBLÈMES ET DES ENJEUX

Que recouvre, selon les textes et selon les acteurs, la notion de biodiversité en forêt ? Sur quelles dimensions et aspects de cette dernière les textes officiels et les acteurs ou familles d'acteurs insistent-ils le plus/s'avèrent-ils plus particulièrement sensibles ? Pour quelles raisons / eu égard à quelles motivations ? Quel est à ce sujet le poids de l'histoire ancienne et récente ? Par rapport à ces aspects et à leur prise en compte, quels sont les problèmes auxquels les acteurs se disent confrontés ? Quels enjeux sont évoqués ? Quelles sont les entités naturelles et politiques pertinentes pour traiter ces enjeux ? D'une échelle de responsabilité à une autre, d'un acteur à un autre, y-a-t-il *concordance* ou *discordance* entre tous ces aspects, problèmes et enjeux ?

2/ OFFRES ET DEMANDES, ACTUELLES ET POTENTIELLES

Peut-on identifier des offres et des demandes de biodiversité ? Quels sont les acteurs ou groupes d'acteurs qui les formulent ? Correspondent-ils à une forte motivation et quels en sont les ressorts ? À quelles conditions, des offres et des demandes aujourd'hui latentes peuvent-elles s'exprimer ? Quelles sont les conditions et les moyens d'une rencontre/négociation constructive entre des offres et des demandes formulées par différents types d'acteurs, à différentes échelles de responsabilité et d'action ?

3/ CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES ACTIONS ENGAGÉES

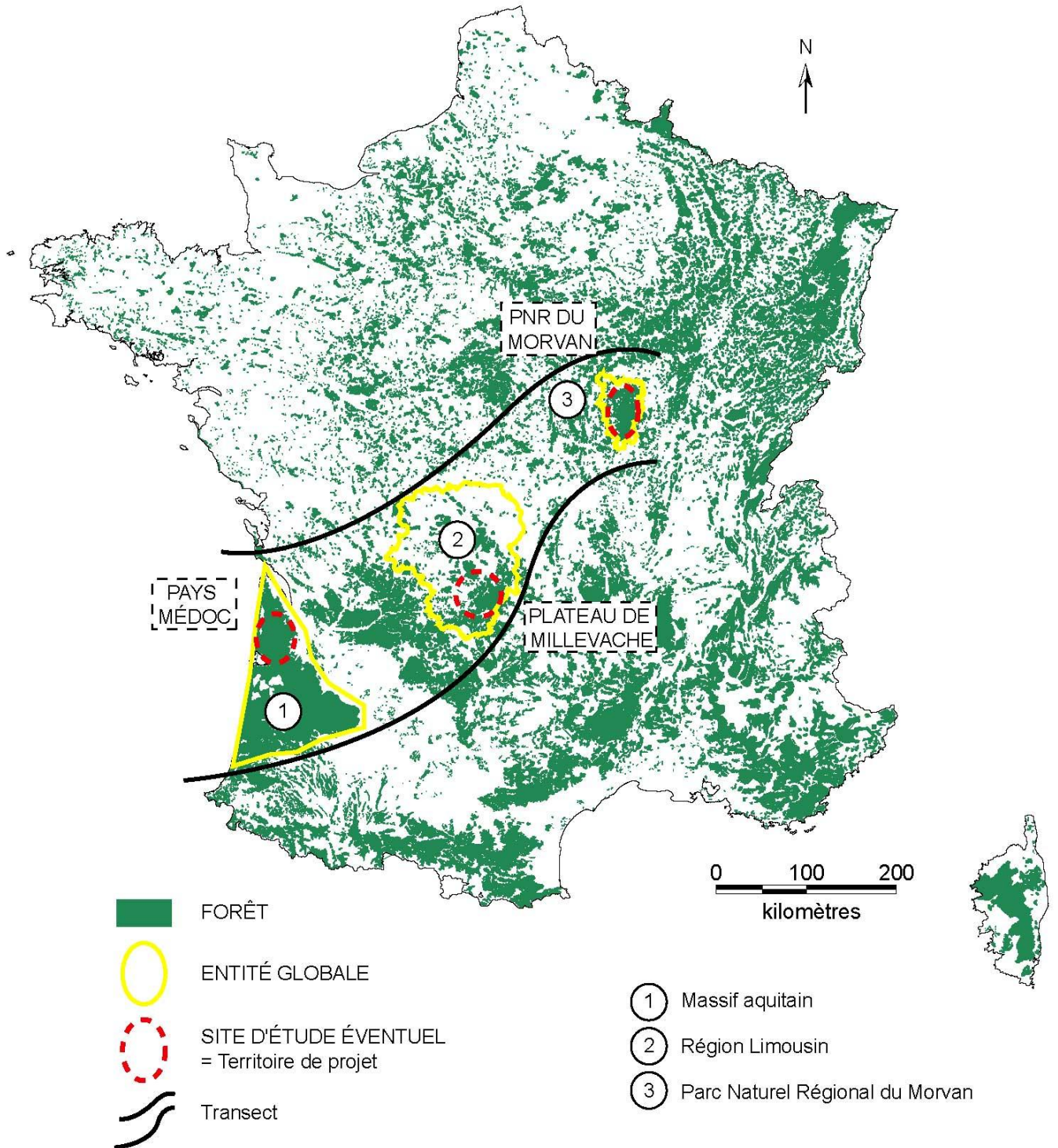
Quelles sont les caractéristiques des politiques, des mécanismes, des instruments et des dispositifs institutionnels visant à favoriser l'intégration de l'enjeu biodiversité dans la gestion forestière ? En quoi ces mesures s'avèrent-elles capables de renforcer la motivation des acteurs forestiers ? Quelle appréciation générale les différents types d'acteurs, forestiers et non-forestiers portent-ils sur ces politiques, dispositifs et mesures ? Existe-t-il des dispositifs visant à favoriser la prise en charge de la biodiversité par les acteurs forestiers : quelles modalités de rencontre, de communication et de négociation entre acteurs sont mises en œuvre, et à quelles échelles ? Quelle est, en définitive, la *gestion effective* de la biodiversité liée aux forêts ?

4/ PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DES PROCESSUS, DES POLITIQUES ET DES MODES DE GOUVERNANCE

Comment renforcer l'efficacité des politiques publiques en faveur de la biodiversité ? Quelles conditions et moyens permettraient de renforcer l'adhésion motivée des différents acteurs de la gestion forestière ? Quels changements institutionnels, organisationnels et techniques induiraient la prise en compte de ces éléments ? Les outils économiques d'incitation ont-ils un rôle à jouer en la matière ? Quels critères retenir pour définir les échelles territoriales les plus adaptées pour une prise en charge active de la biodiversité ? Comment assurer une articulation satisfaisante entre les différentes échelles naturelles, organisationnelles et politiques, pertinentes au regard des enjeux de la biodiversité ? Quels processus et quelles formes de gouvernance multiéchelles et multiacteurs envisager pour une gestion effective des enjeux de la biodiversité ? Peut-on donner une première estimation des charges et des coûts qu'induiraient les différentes adaptations envisagées ?

BIODIVERSITÉ ET GESTION FORESTIÈRE

Des sites à différentes échelles dans les forêts à dominante résineuse. Transect de la plaine aquitaine à la montagne morvandelle.



Localisation des études de cas

Fig. 3

RÉSULTATS OBTENUS

La présentation des résultats reprend l'ordre et la teneur des trois objectifs présentés ci-dessus :

1. Sur la relation des acteurs de terrain à la biodiversité, spécialement des propriétaires et gestionnaires forestiers

- Le terme même de biodiversité ne renvoie à aucune acception précise chez la grande majorité des acteurs locaux ; plus souvent encore, il génère l'embarras et l'incompréhension. Pour les responsables forestiers et les institutionnels, la notion, bien que connue et située, ne génère pas l'enthousiasme : on lui reproche son caractère peu opérationnel, le fait surtout qu'elle véhicule une image peu engageante, un reproche plus ou moins masqué, une nouvelle contrainte à venir : « *avec ce mot, on se sent immédiatement sous tension* ».

- Faute de pouvoir aborder la question de front, nous avons donc tenté de l'envisager de manière latérale, en faisant parler l'interlocuteur de (ses) forêts, des aspects auxquels il est attaché, du territoire dans lequel elles s'insèrent. Ce faisant, son *paysage sensible* se révèle progressivement, chaque personne évoquant des aspects, des êtres de faune et de flore, des figures du vivant et des qualités spécifiques. Approfondi dans les cantons d'Eymoutiers et de Sornac (**fig. 4**), ce travail d'inventaire fin suggère que certains acteurs, forestiers dans l'âme, se montrent avant tout attentifs aux essences forestières et à leur diversité, n'accordant que peu d'intérêt aux autres plantes et animaux. D'autres acteurs en revanche considèrent plus généralement le territoire, se préoccupent de la diversité des paysages, des habitats, des milieux de vie, à moins qu'ils aient une attention particulière pour les organismes liés à l'eau.

- Tous ces aspects demeurent visiblement du domaine de l'intime, ce qui ne signifie pas qu'ils demeurent sans conséquence dans la gestion forestière pratiquée. D'ailleurs nombre d'interlocuteurs font part de leurs évolutions en la matière : plus grande attention aux vieux arbres ou aux arbres morts pour certains, diversification plus ou moins localisée en feuillus pour d'autres.

- En d'autres termes, chaque personne s'avère bien sensible et attachée à certaines formes et figures du vivant, mais cela ne donne pas lieu à échange, discussion ou mise en commun entre acteurs du territoire. Cette absence d'échanges se trouve probablement renforcée par le fait qu'il n'existe apparemment pas de problème de biodiversité majeur dans les territoires considérés, comme ceux que peuvent évoquer les médias pour d'autres parties du monde. D'aucuns déplorent bien la moindre abondance de certaines espèces (truite, moule perlière, lièvre...), ou encore la fermeture des paysages, l'enrésinement excessif par endroits, la monotonie et l'absence de sous-bois dans bon nombre de plantations de douglas, mais cela ne suffit pas à remettre en question l'idée selon laquelle « *ici, la nature se porte bien, n'est pas fondamentalement menacée* ». De toute manière, estiment les acteurs rencontrés, nombre de propriétaires ne font rien de leurs forêts, qui évoluent spontanément, au même titre que les accrus forestiers.

- Dans ces conditions, les choses semblent évoluer lentement, sous l'effet conjoint de la rhétorique ambiante et des événements climatiques qui, en particulier dans les Landes et le Limousin, ont fait progresser l'idée selon laquelle la robustesse des forêts de production allait de pair avec une certaine forme de diversité d'essences.

- Lorsqu'ils considèrent le territoire dans son ensemble et non plus seulement la forêt, les acteurs, dans leur très grande majorité, se déclarent sensibles à la diversité sous toutes ses formes et pour différentes raisons (économiques, esthétiques...), que celle-ci se décline sous la forme d'habitats, de paysages, d'activités ou de valorisations du territoire. Tous ou presque insistent sur la nécessité de respecter certains équilibres, de ne pas dépasser certains seuils, de

Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

conserver des formes caractéristiques du territoire (tourbières du plateau de Millevaches ; collines plantées de hêtres du Morvan; lagunes du Médoc), voire d'en recréer comme c'est le cas dans le Morvan avec les haies plessées. Plus qu'à la biodiversité en tant que telle, les acteurs sont attachés à la diversité de leur territoire, qui en constitue à la fois un signe de vitalité, un lien avec le passé et un trait distinctif à forte résonance identitaire.

- Cependant, pour une grande majorité des interlocuteurs, ces aspects présentent un intérêt sinon marginal, en tout cas qu'il convient impérativement de relier à d'autres préoccupations et enjeux, économiques notamment. Pour la plupart des propriétaires et gestionnaires forestiers rencontrés, l'objectif de production et de valorisation des bois demeure central : « *c'est lui qui tient le système* ». Cela est tout particulièrement vrai pour le douglas, l'arbre merveilleux de la fin du XX^e siècle qui donne, aujourd'hui encore, une satisfaction économique incomparable ; le douglas s'apparente, *mutatis mutandis*, au pin maritime, considéré au XIX^e siècle comme l'arbre d'or du massif landais.

- Voilà pour la situation actuelle, vécue comme étant peu problématique au regard de la diversité du vivant, même si certaines questions et certains problèmes plus ou moins ponctuels sont repérés. Néanmoins, pour l'avenir, un petit tiers des acteurs locaux, dans les trois territoires, ainsi que des responsables institutionnels font part d'inquiétudes, parfois vives. La réduction de l'âge des coupes de douglas, coupes rases conduites sur des surfaces significatives, interroge tout particulièrement. Plus généralement, on pressent que certaines évolutions des territoires et de la société – essor du bois énergie, désaffection des propriétaires pour leurs forêts, déclin de l'agriculture dans certains secteurs – ne seront pas sans conséquence sur les équilibres des territoires et leurs qualités au regard du vivant.

2- Sur les difficultés, freins et obstacles à une prise en charge renforcée de la biodiversité

- L'analyse approfondie conduite dans les deux cantons du plateau de Millevaches indique à quel point les acteurs locaux se retrouvent démunis pour appréhender ces aspects. Quand ils n'ont pas de lien privilégié avec les organes de la filière forêt-bois-papier, ils sont souvent dans l'incapacité d'évoquer des actions conduites au nom de la biodiversité. Pour les autres, cela renvoie d'abord à Natura 2000, à des « *bestioles qui affolent certains esprits et certaines associations de protection de la nature* ». Il en résulte en Limousin et dans le Morvan une image souvent négative de ce qui se fait au nom de la biodiversité : entre contrainte imposée d'en haut et argent mis sur ce qui n'est pas vraiment productif pour le territoire. La situation est différente pour le Médoc dans la mesure où, suite à la tempête, l'écoconditionnalité des aides s'est faite en douceur, les contraintes liées au reboisement (îlots de feuillus...) étant finalement bien acceptées puisque elles s'avèrent peu importantes et sont présentées comme également favorables à la stabilité des peuplements. Hormis le cas du Médoc, il est facile d'établir que la biodiversité extraordinaire capte de manière quasi-exclusive les deniers publics.

- Pour le reste, ce que l'on pourrait nommer la « biodiversité ordinaire » suscite visiblement peu d'actions et de discours, à l'exception de certains opérateurs et acteurs convaincus. Il n'existe généralement pas de lieu où les différents acteurs concernés par les espaces forestiers et au-delà l'ensemble du territoire pourraient confronter leurs visions à ce sujet et s'accorder sur les enjeux afférents. Si certains responsables forestiers soulignent lors des entretiens l'importance des microorganismes dans le sol, cela ne se traduit pas pour autant par des campagnes de préconisations spécifiques quant à la conduite des peuplements. Une nette différence se fait jour sur ce plan entre le douglas et le pin maritime : pour le second, un discours organisé existe et diffuse quant à l'intérêt des feuillus pour la résilience et la robustesse des plantations et du massif dans son ensemble ; pour le douglas en revanche, cela se vérifie d'autant moins que les références scientifiques en la matière sont introuvables. Cette observation appelle un constat de portée plus générale : pour aucun des trois territoires dans lesquels nous sommes intervenus, les acteurs ne disposent d'un document simple et d'usage pratique inventoriant ce que recouvre concrètement la biodiversité dans le territoire considéré, au moins en termes d'espèces et si possible d'habitats. En l'absence d'un tel référentiel, la biodiversité reste une réalité assez insaisissable pour les acteurs (« *Autant essayer d'attraper de l'air... !* selon la formule d'un propriétaire forestier), ce qui ne facilite certainement pas une appropriation du sujet.

- Le développement des démarches de certification – d'après ceux qui les évoquent, en particulier les institutionnels de la filière et de l'administration - n'influence pas beaucoup l'évolution des choses. Cela tient au fait que ces démarches, selon les acteurs, ne donnent pas vraiment lieu à des contrôles sur le terrain. Au demeurant, les tensions et concurrences entre systèmes de certification (PEFC d'une part, FSC d'autre part) détournent l'attention et l'énergie des acteurs de sujets plus essentiels.

- En dépit de l'existence de charte forestière de territoire (cas du Médoc), de PNR (Morvan et Millevaches plus récemment), les élus ne portent pas de projet global au regard de la biodiversité, et celle-ci ne donne pas lieu à un programme ou à une politique territoriale explicite. Même si le mille-feuille institutionnel (Morvan et Millevaches) ne facilite pas la tâche, il apparaît assez nettement que les préoccupations des élus et des territoires sont ailleurs.

3- Confrontation aux analyses globales

En confrontant les résultats précédents aux analyses globales conduites à la fois sur le message télévisuel délivré au sujet de la biodiversité, sur l'examen des approches et outils proposés par l'économie sur la biodiversité, ainsi qu'à partir de l'analyse d'un corpus bibliographique consacré à la biodiversité et la réalisation d'une série d'entretiens auprès d'acteurs nationaux experts du sujet de la biodiversité (**fig. 5**), il apparaît que :

- Le sujet de la biodiversité donne lieu à un discours généralement très globalisant, qui stigmatise les préjudices portés à la nature, préjudices incarnés par la disparition ou la dégradation de grands biomes et des espèces emblématiques qui les accompagnent. Le message associé à ce constat est qu'il faut « préserver la biodiversité, la protéger ou la conserver » (**fig. 6**). Cette rhétorique lancinante, médiatisée autour d'espèces et de milieux singuliers, dessert probablement l'enjeu réel, validé par plusieurs écologues lors d'entretiens approfondis, qui n'est autre que de faire en sorte que chacun contribue à maintenir les conditions nécessaires à l'épanouissement de la diversité de la vie sur Terre. En fait, tout se passe comme si la notion de biodiversité était désormais associée à l'idée de milieux rares, menacés et localisés qu'il convient de soustraire à la perturbation humaine ; dès lors, elle ne véhicule pas ou plus l'idée selon laquelle chacun, à son niveau, peut avoir un rôle à jouer ; elle s'y opposerait même plutôt. À l'opposé, la notion de *trame* (trame verte, trame bleue, trame marine), introduite par le *Grenelle de l'Environnement*, ouvre une perspective beaucoup plus favorable.

- La panoplie des outils censés enrayer l'érosion de la biodiversité privilégie la connaissance et l'éducation/sensibilisation, la protection et l'interdiction d'un certain nombre de pratiques et d'accès à des espaces, enfin les outils économiques d'évaluation, de monétarisation et de compensation (**fig. 7**). Tout se passe comme si face aux menaces portant sur la biodiversité (résumées par E.O. Wilson sous l'acronyme HIPPO : H pour Habitat loss, I pour Introduced species, P pour Pollution, P pour Population growth, O pour Overconsumption), on envisageait comme seuls leviers d'actions des *leviers exogènes* que l'on pourrait réunir sous l'acronyme CEMIC (C pour connaître (la biodiversité elle-même, mais aussi les biens et services qu'elle assure), connaissance nécessaire à la prise de Conscience ; E pour Éducation, ce que l'on appelle aussi la sensibilisation ; M pour Monétarisation, soit la tentative de donner un prix ou une valeur à la biodiversité et à ce qu'elle recouvre, sans laquelle on pense qu'aucune réalité ne saurait être reconnue et prise en compte ; I pour Incitations ou « Incentives » en langue anglaise, recouvrant divers dispositifs juridiques ou économiques pour inciter les acteurs à changer leur comportement (la carotte et le bâton) ; C terminal pour Compenser, recouvrant différents mécanismes très en faveur et très débattus en rapport notamment avec la question du réchauffement planétaire et des GES). Cette approche globale n'est pas à remettre en cause pour elle-même, mais pour son caractère exclusif, pour l'ignorance quasi-absolue des acteurs de terrain qu'elle pratique et accentue. Ce qui revient à laisser entendre que les acteurs de terrain sont au mieux ignorants ou indifférents à l'égard des différentes manifestations de la vie, ou uniquement mus par des objectifs utilitaristes à court terme. Ce cadre global d'analyse est infirmé par les travaux conduits dans les territoires de notre projet, qui montrent suffisamment qu'il existe des leviers endogènes ou internes sur lesquels il convient également de s'appuyer. *Passer de la biodiversité imposée ou subie à la biodiversité voulue et assumée, de surcroît pas seulement pour des raisons utilitaires, voici le changement de paradigme auquel invitent les travaux conduits dans les territoires.* À cet égard, il convient de souligner que les entretiens avec plusieurs responsables nationaux et écologues de renom aboutissent pratiquement à la même idée : s'appuyer sur les acteurs locaux, les dimensions et les aspects auxquels ils s'avèrent sensibles pour les conduire petit à petit à devenir explicitement des co-gestionnaires du tissu vivant de leur territoire, de leur pays, de leur continent, de la Terre.

Fig. 5 - Grands entretiens Biodiversité

Afin d'éclairer et d'enrichir la réflexion conduite dans le cadre de ce projet, nous avons sollicité une quinzaine de spécialistes français des questions de biodiversité, - de biodiversité forestière en particulier – ainsi que quelques acteurs incontournables sur ces questions. Outre plusieurs écologues de renom, nous avons questionné des représentants des forestiers privés, du Ministère de l'Environnement, de France Nature Environnement et de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'autres acteurs aussi (grands élus notamment). Chacun de ces acteurs a été invité à nous faire part, à travers une discussion approfondie, de son analyse sur la question des « voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et gestionnaires forestiers ».

Les acteurs de la sphère forestière considèrent qu'à condition de ne pas s'arrêter aux connotations réglementaires et souvent culpabilisantes qu'il véhicule, le concept de biodiversité fournit une base intéressante pour parler des réalités forestières, et de l'action des propriétaires et gestionnaires. En ce sens, il constitue une opportunité pour communiquer, et le cas échéant négocier, avec les autres composantes de la société. Ils considèrent donc qu'il y a tout intérêt à l'intégrer dans leurs pratiques autant que dans leurs discours.

La totalité des acteurs rencontrés s'accordent sur l'idée qu'en France, les forêts de production, y compris les plantations, abritent une part non négligeable de la biodiversité des territoires. Elles constituent des habitats pour les espèces végétales et animales, sans oublier la microfaune et la microflore du sol. L'importance de la biodiversité « ordinaire » des forêts, et la nécessité de la favoriser (ou au minimum de ne pas « régresser ») ont souvent été mises en avant à l'aide de deux grands types d'arguments : d'une part la biodiversité est souvent présentée comme l'alliée du forestier (facteur de résilience des peuplements, etc.) ; d'autre part, les écologues soulignent que les espaces forestiers contribuent à une diversité biologique plus globale, véritable « tissu vivant de la planète ».

Selon les acteurs auditionnés, la motivation des propriétaires et gestionnaires forestiers pour prendre en charge activement la biodiversité repose, ou devrait reposer, sur plusieurs éléments.

L'élément le plus cité peut s'énoncer ainsi : la prise en compte de la biodiversité en forêt est un point clef de la gestion durable de la forêt. Une telle gestion se veut soucieuse de préserver le capital de fertilité des sols forestiers, et de tirer habilement parti des mécanismes naturels et des interactions complexes au sein de l'écosystème forestier. *Conséquence : une meilleure connaissance de la biodiversité et des « services » qu'elle rend à la forêt devrait naturellement conduire le forestier averti à adapter ses pratiques.* Plusieurs acteurs parlent à ce sujet de « gestion intégrée ».

Certains interlocuteurs insistent sur le fait que les attitudes et les pratiques vis-à-vis de la biodiversité sont à resituer de manière plus large dans la relation qu'entretiennent les propriétaires à leurs forêts. Certes, une approche financière à courte vue conduit inévitablement à négliger la biodiversité. Mais, notent les acteurs auditionnés, l'approche des propriétaires est généralement beaucoup plus complexe et subtile. Ceux-ci sont sensibles à divers aspects et qualités de leurs forêts ; par ailleurs, ils ne poursuivent pas toujours des objectifs strictement utilitaires. Les acteurs qui développent ces idées concluent que *le plus sûr moyen de favoriser une gestion forestière allant dans le sens de la diversité, consiste à s'appuyer sur les motivations complexes et singulières des propriétaires forestiers.*

Enfin, quelques acteurs ont mis l'accent sur la dimension de projet territorialisé qui doit fonder les actions en faveur de la biodiversité. (*« La biodiversité ça ne se décrète pas de Paris ! »*). Selon ces acteurs, l'implication du propriétaire sera facilitée si elle s'inscrit dans un projet lisible et partagé à l'échelle d'un territoire. *D'où l'importance d'un processus d'élaboration multi-acteurs pour donner corps à un référentiel local de la biodiversité, dégager des axes d'amélioration en tenant compte des liens entre les différentes échelles (parcelle, massif, paysage...), et éventuellement estimer le coût des mesures à mettre en œuvre.* Les acteurs qui évoquent ces questions estiment que les méthodologies adaptées à ce type de projets restent encore largement à construire.

Fig 6. - Biodiversité et télévision : 1978-2009

(un rapport plus complet sur le sujet est produit dans le cadre du projet par M. Dupuy)

1 Un développement récent

Le mot biodiversité a été forgé en 1985 aux États-Unis à destination des médias, les scientifiques disposant du concept de diversité biologique. En France, il apparaît à la télévision en 1992, il perce en 2004 en faisant la conquête des JT.

Son expansion s'est accompagnée d'une simplification de sa définition. Des trois niveaux de la biodiversité : le gène, l'espèce et l'écosystème, nous sommes passés à une définition qui se cantonne à l'espèce, la biodiversité étant la diversité des êtres vivants.

2 La conquête d'un public captif

Ce mot a d'abord conquis le champ scientifique et les naturalistes, puis les gestionnaires de l'environnement (2004/2005) et, depuis 2007, il intègre le discours des ministres ou secrétaires d'état chargé de l'écologie. Il n'a toujours pas débordé vers un public plus large.

3 Un concept fragile

Encore en 2009, lorsqu'il est formulé dans certaines émissions grand public, il doit être défini.

Il reste encore minoritaire comparativement aux concepts de développement durable et de réchauffement climatique. Sur ce plan, il souffre d'un déficit d'audience, d'autant plus qu'il est souvent intégré à un ensemble plus vaste comme la crise environnementale, dont il est devenu une des composantes avec le manque des ressources naturelles et le réchauffement climatique.

4 Un déficit d'image

En France, la biodiversité ne renvoie pas à une métaphore ou à des images précises comme pour l'effet de serre (le glacier qui s'effondre). Elle s'est focalisée sur quelques espèces animales : l'éléphant ou l'orang-outan pour les pays du Sud, le loup et l'abeille pour l'hexagone.

5 Un concept qui renvoie à de multiples représentations

La biodiversité dans les JT dispose de deux faces, d'un côté sa disparition inquiète, de l'autre, par la beauté et le côté insolite de certaines espèces, elle étonne, émerveille, d'où sa place en fin de journal pour ménager le téléspectateur.

Au Sud, la biodiversité est assimilée à la forêt pluviale (forêt amazonienne) et au monde des coraux. En France, elle est davantage mêlée à l'agriculture (OGM, apiculture) et au monde du jardin (semences rustiques). Elle relève d'une biodiversité dans laquelle l'homme intervient directement.

6 Les passeurs

Le mot biodiversité transite par des passeurs : scientifiques et personnalités, qui en font le thème de certaines de leurs émissions (Nicolas Hulot et Yann Arthus Bertrand). Il est également tributaire de l'actualité (Grenelle de l'environnement). Les grandes conférences internationales ont permis de le mettre dans l'agenda politique. Surtout leur présence régulière permet de dresser un bilan que ce soit Johannesburg (2002) ou Paris (2005). Toutefois, pendant plusieurs mois, à partir de l'automne 2008, il a presque cessé d'être visible, l'actualité s'étant focalisé sur la crise économique.

7 Un discours qui s'adresse à l'homme et semble oublier le citoyen

Le discours sur la biodiversité mêle l'économique (trésor, richesse), le religieux (sanctuaire) et surtout pointe du doigt l'homme. Or s'adresser à l'homme, ce n'est pas parler aux acteurs, aux citoyens.

8 Une forêt pluviale surreprésentée, une forêt tempérée sous-traitée

La forêt pluviale tient une part importante de par sa richesse. La forêt tempérée est peu citée, en dehors de quelques forêts publiques comme Fontainebleau. Elle peut même être vue comme une menace pour la biodiversité dans certaines zones humides (Sologne).

9 Un concept aux connotations positives

Pour terminer, dans tous les reportages visionnés, plus de 700, à aucun moment, les acteurs, les journalistes n'ont condamné la biodiversité qu'on soit éleveur ou directeur de Monsanto. En fait, chacun défend sa biodiversité, sa conception du paysage. Son traitement marque aussi une évolution dans les JT notamment, depuis 2004, la découverte d'une nouvelle espèce, la publication de la liste rouge des espèces menacées, une expédition scientifique constituent un événement digne du JT.

Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

Approches des outils économiques traitant de la biodiversité (fig. 7)

Un rapport plus complet sur le sujet a été produit par Francis de Morogues

La biodiversité est un concept difficile à appréhender en économie : pluralité de ses valeurs, statut polymorphe de bien public et privé, global et local, difficile estimation de sa (ses) valeur (s) sociale (s) et privée (s), irréversibilité et temps long, substituabilité avec du capital reproductible, etc. Cette complexité réclame d'interroger les fondements des techniques et des concepts de la théorie économique. Par ailleurs, les facteurs économiques de motivation des propriétaires et gestionnaires forestiers vis à vis de la biodiversité ne sont pas clairement identifiés.

Finalement, pour identifier les conditions et les moyens de renforcer la prise en charge de la biodiversité par les acteurs, il est nécessaire de faire appel à d'autres disciplines des sciences humaines : sociologie (caractère « patrimonial »), droit (statut du vivant) et science politique (éthique). Par ailleurs, des recherches en économie comportementale permettraient d'affiner la compréhension des motivations et de tester les outils de gestion de la biodiversité.

Cependant, l'incomplétude de l'approche économique ne disqualifie pas l'utilisation de ses outils par la puissance publique ou directement par les agents privés. Le débat économique porte alors sur leur efficacité et leur efficacité voire les conditions éthiques de leur utilisation.

Les outils économiques de l'intervention publique

L'objectif de l'intervention publique est double :

- apporter une solution aux problèmes de coordination liés à la gestion des externalités (passager clandestin) ;
- mettre en oeuvre les orientations éthiques retenues pour répondre notamment aux enjeux d'irréversibilité et de temps long.

Ces objectifs sont poursuivis avec trois grands types d'instruments :

La réglementation	Les incitations	La création de marchés
Pour réguler l'utilisation des terres	Pour orienter les actions des agents économiques	Pour une allocation efficace des ressources
<i>Zones de protection</i> Parcs, ZNIEFF, Natura 2000, etc.	<i>Fiscalité</i> Régime fiscal Sérot-Monichon	<i>Marché de crédit de biodiversité</i> Conservation Banks au USA Droits d'aménagement négociables du New Jersey
<i>Compensation en nature</i> Construction de l'autoroute A39, 590 ha de boisements détruits et 110 ha reboisés Les forêts tropicales au Brésil	<i>Contrats de conservation</i> Programme METSO en Finlande.	

Pour construire les outils d'incitation ou de contrainte efficaces et efficients, il est nécessaire d'évaluer l'incitation ou la pénalité associée à la perte de biodiversité que l'on souhaite éviter. La combinaison de différentes méthodes d'évaluation de la biodiversité permettent ainsi d'obtenir des « valeurs tutélaires » (voir rapport Chevassus-au-Louis, 2009).

En France la réglementation est l'outil le plus utilisé, la tendance, comme au niveau international, est cependant au recours aux instruments économiques : intégration des valeurs tutélaires dans le calcul économique, marché de crédit (CDC Biodiversité en plaine de la Crau), ...

Les outils économiques des agents privés

Sans viser l'internalisation des externalités mais sensibles aux attentes sociales, les agents privés se sont dotés d'outils de protection de la biodiversité compatibles avec leurs objectifs économiques. Cependant, d'anciennes modalités de gestion en commun trouveraient dans le domaine forestier un domaine d'application en adéquation avec les volontés des acteurs. Trois types d'outils sont ainsi utilisés :

Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

Les engagements volontaires	Les produits dérivés	La gestion du commun
La réputation comme incitation	La biodiversité comme co produits	La coopération comme principe de gestion
<i>Certification</i> PEFC, FSC, ... Les chartes de bonne conduite (exploitation forestière, ...)	<i>L'écotourisme</i> Camping Huttopia de la forêt de Rambouillet (ONF)	<i>Institutions locales de gestion</i> Le tribunal des eaux de Valence Prud'homies de Méditerranéenne

Les engagements volontaires constituent l'essentiel des pratiques mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires forestiers en France au travers de la certification notamment.

Les tests d'économie expérimentale montrent que les individus coopèrent plus que la théorie le suggère. Ils sont en cela guidés par des « *normes sociales puissantes* ». De manière opérationnelle, la mise en œuvre et l'efficacité de ces différents instruments dépend pour l'essentiel de la stabilité des institutions associées et de leur gouvernance.

Pour être efficace, les différentes stratégies et outils de conservation de la biodiversité, publics et privés, doivent intégrer plusieurs types d'articulation :

- entre le caractère local et global du bien collectif notamment au niveau des incitations. Les acteurs locaux doivent pouvoir trouver avantage aux actions de préservations même s'ils n'en sont pas les principaux bénéficiaires ;
- entre le consommateur de bien à la recherche de satisfactions matérielles et le citoyen aux exigences éthiques ;
- entre « *le temps court de l'économie et le temps long de la biosphère* ».

Ainsi, de façon transversale, au travers des problèmes de coordination inhérents à la gestion de biens publics c'est l'articulation entre individu et normes sociales qui est centrale. Au delà de l'approfondissement de la connaissance des motivations et de l'efficacité des outils économiques, l'approche de la gestion de la biodiversité doit être globale et transdisciplinaire.

DISCUSSION

L'EXPLICITATION DES RELATIONS DES ACTEURS A LA BIODIVERSITE EST CHOSE POSSIBLE

- Sur le plan des méthodes, l'un des acquis les plus immédiats de ce projet réside dans la mise au point d'une démarche pour expliciter la relation, toujours intime, qu'entretient un acteur avec la diversité du vivant d'un territoire forestier. Il est établi que le terme de biodiversité, en soi, ne constitue pas une bonne entrée en matière. Il convient d'aborder l'interlocuteur de façon latérale, en l'interrogeant sur son rapport aux forêts ou au territoire, sur les aspects qui retiennent son attention, les problèmes ou les enjeux qu'il repère. Chemin faisant, il abordera plus ou moins spontanément des questions qui permettront de préciser les figures, les formes et les qualités liées au vivant auxquelles il accorde le plus d'importance. À l'issue de l'entretien, il sera possible de reconstituer sa *carte sémantique et sensible au regard du vivant*.

- La reproduction de cette méthode auprès d'une gamme variée d'interlocuteurs d'un territoire et la confrontation des *cartes sémantiques et sensibles* présente plusieurs avantages. Cela met tout d'abord en lumière les différences et les convergences entre acteurs. Les figures du vivant (espèces, habitats, types de paysages...) qui reviennent régulièrement s'apparentent au patrimoine commun des acteurs d'un territoire : elles incarnent le territoire aux yeux des acteurs eux-mêmes, et constituent un point d'ancrage privilégié pour développer le lien au vivant de ces personnes. Au demeurant, cela permet de définir le panorama de l'ensemble des aspects et figures du vivant qui concernent les acteurs d'un territoire et sont susceptibles d'être pris en charge de manière active par ces derniers.

- Le travail effectué sur le plateau de Millevaches montre qu'il convient de réaliser des entretiens approfondis auprès d'au moins 20 à 25 acteurs représentatifs et stratégiques à l'échelle d'un territoire de la taille d'un canton pour disposer d'un panorama (**fig. 8**) déjà bien informatif des relations que noue une population avec la diversité du vivant de son territoire. Ces chiffres valent cependant pour des territoires ruraux peu peuplés, tels que ceux que nous avons retenus dans ce projet, dans la mesure où ils permettent *a priori* de rencontrer les grands types d'acteurs du territoire. Pour des territoires plus peuplés, présentant des types cognitifs et sociaux plus diversifiés, ces chiffres devraient sans doute être revus à la hausse.

*Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée
des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.*

Fig. 8 À travers la question de la biodiversité, les acteurs abordent d'autres sujets, révélant ainsi les qualités de la forêt et du territoire auxquelles ils sont attachés (dans le tableau suivant : cas du plateau de Millevaches). On voit ainsi se dessiner, pour les différents groupes d'acteurs, de véritables *cartes sensibles et sémantiques*.

Qualité du territoire	Les différentes composantes	Acteurs qui l'évoquent
Les paysages	Mosaïque de paysages, ouverture, vues	Elus, certains propriétaires forestiers, tourisme, certains professionnels du bois
	Lumière, couleurs (feuillus, mélèzes)	
	Diversité des essences, taux d'enrésinement	
L'économie du Pays	Rapidité de croissance des arbres	Professionnels du bois, propriétaires forestiers, un élu.
	Contrôle des populations de cervidés	
	Une parcelle propre, mono espèce	Tous les autres acteurs sont conscients des préoccupations économiques des professionnels et propriétaires forestiers.
	Surface forestière, plantations, agriculture	
	Etat sanitaire des forêts, risque tempête	
	Obtention d'un produit standard / de qualité	
	Sylviculture durable	
	Champignons	
Economie liée à la pêche		
La qualité de l'eau des rivières	Teneur en calcaire / degré d'acidité	Pêcheurs, agriculteurs, naturaliste, tourisme, la moitié des propriétaires forestiers, certains gestionnaires et certains élus
	Pureté : présence de la moule perlière ou de la loutre	
	Taille et nombre de truites fario	
	Autres poissons (vairon, gardèche...)	
	Vitesse d'écoulement de l'eau dans les rivières	
Potabilité de l'eau par rapport aux normes		
Le cycle de l'eau sur le Plateau	Rôle tampon des tourbières	Pêcheurs, certains agriculteurs et propriétaires forestiers, naturalistes, quelques professionnels du bois
	Quantité d'eau (rivières, rigoles, nappes, pêcheries)	
	Colmatage, ensablement	
	Capacité d'infiltration d'eau des sols	
La biodiversité	Espèces associées aux milieux remarquables	Agriculteurs, naturalistes, pêcheurs, élus, certains propriétaires forestiers et professionnels du bois
	Modification de la biodiversité	
	Présence de feuillus	
	Responsabilité par rapport aux enfants	
L'identité du territoire	Tourbières	Quelques professionnels du bois, agriculteurs, certains propriétaires forestiers et élus
	Landes à bruyères	
	Vieille forêt, myrtilles, pins sylvestres	
	Rivières de première catégorie	
	Végétation endémique	
Aspect vert, préservé		
La convivialité des forêts	Champignons	Elus, certains professionnels du bois, tourisme
	Chasse	
	Chemins entretenus, andains, souches	
	Ambiance forestière : sous-bois, myrtilles	
Présence de feuillus pour nourrir la faune sauvage		
L'équilibre agriculture forêt faune	L'équilibre agriculture / forêt / faune	Elus, certains professionnels du bois
La santé humaine	Conserver et utiliser la biodiversité	Propriétaire-agriculteur

UNE ACTIVATION DE LA PRISE EN CHARGE DE LA BIODIVERSITE EST A PORTEE DE MAIN

- Il a été établi dans les territoires où nous sommes intervenus que propriétaires et gestionnaires forestiers étaient attachés, bien qu'à des degrés variables, à certains aspects et figures du vivant, au point de s'en occuper et de veiller activement à leur pérennité. D'aucuns sont même d'ores et déjà très engagés dans ce domaine, dans les limites de leurs propriétés cependant. Il convient donc de se garder d'approches globalisantes au regard de la biodiversité qui mettraient tous les acteurs forestiers dans le même sac et réputerait ces derniers comme étant peu sensibles au sujet, du fait qu'ils se trouvent dans des espaces géographiques où la production de bois paraît dominante.

- L'une des premières limitations apparues pour une prise en charge renforcée de la biodiversité dans les études de cas tient à l'absence de référentiel « objectif » de ce que recouvre la biodiversité (espèces, habitats ou milieux en particulier) de ces territoires. Les acteurs de terrain ne disposent pas d'un tel tableau de bord qui leur permettrait de mieux savoir à quoi ils ont affaire, où se situent les originalités éventuelles de leurs forêts et de leur territoire ; autant de connaissances qui font actuellement défaut et laissent les acteurs face à une injonction globale de biodiversité qui les culpabilise plus qu'elle ne les responsabilise.

- Ce constat plaide en faveur du lancement d'ateliers territoriaux autour de la biodiversité, l'idée étant de réunir une pluralité d'acteurs d'un territoire en leur proposant de définir eux-mêmes une stratégie et une politique susceptibles de favoriser un épanouissement de la diversité du vivant pour leur territoire et le reste du monde. Avec l'aide d'un facilitateur extérieur, quinze à vingt acteurs motivés par le sujet seraient invités à :

- Expliciter les dimensions, figures et entités du vivant auxquels ils sont le plus attachés, en insistant sur ceux qui leur paraissent les plus décisifs pour l'identité et l'avenir de leur territoire. Il s'agirait également de repérer les principaux problèmes et les menaces éventuelles qui existent dans ce domaine. Chaque participant exposerait son point de vue, des échanges auraient lieu, une mise en commun des réflexions serait réalisée par le facilitateur pour aboutir à une discussion/validation finale consignée dans un premier document.
- En parallèle, il conviendrait de demander à des experts de réaliser une sorte de tableau de bord ou de référentiel objectif de la biodiversité dont il est question plus haut, à l'échelle du même espace considéré.
- Une confrontation entre les productions des deux groupes précédents serait organisée, suivi d'un processus de discussion/consolidation : cela permettrait d'aboutir à mieux cerner les enjeux de la biodiversité d'un territoire (y compris les incertitudes inhérentes aux savoirs scientifiques parcellaires), en s'assurant qu'ils sont effectivement partagés et portés par des habitants de ceux-ci.
- Il s'agirait ensuite de définir plus précisément les conditions et les moyens nécessaires au pilotage de ces enjeux dans le temps, sous la forme d'un exercice libre où les acteurs, aidés d'experts, auraient à définir des moyens réalistes et adaptés à la dynamique de leur territoire pour que ce dernier contribue efficacement à une bonne gestion de la qualité du vivant planétaire. Un travail d'évaluation/modélisation des coûts théoriques induits, tant pour les propriétaires et gestionnaires forestiers que pour la collectivité dans son ensemble éclairerait le débat.

Il conviendrait d'ouvrir simultanément trois à quatre ateliers de ce type. Il est important que les territoires retenus comportent une part significative de sylves, mais ne soient pas non plus que forestiers. Ce type d'exercice contribuerait à changer considérablement le regard porté sur la biodiversité et ses enjeux, en particulier par les forestiers. Cela permettrait d'amorcer une réponse territoriale à la biodiversité, en changeant totalement la perspective descendante dans laquelle on se situe souvent de manière exclusive. Cela permettrait surtout

*Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée
des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.*

de mieux préciser comment certains objectifs nationaux ou internationaux en matière de préservation de la biodiversité peuvent être atteints, moyennant quels ajustements concrets, quels coûts et quels contrats. Un chiffrage des modalités identifiées par les acteurs des territoires aidés des experts serait facile à envisager ; cela apporterait des éléments nouveaux pour la définition de stratégies et de politiques globales dans ces domaines.

Des questions pour la recherche à explorer plus avant

- Pour la recherche forestière tout d'abord. Les plantations de douglas, plus que celles de pin maritime, posent un double problème, sur lequel il serait souhaitable d'avoir des réponses plus nettes. En premier lieu y a-t-il ou non des risques à avoir de grandes étendues monospécifiques de Douglas sur un même espace ? Cette question récurrente demeure, selon une partie significative des acteurs rencontrés, insuffisamment éclairée par la recherche ; le contraste est grand avec le pin maritime des Landes où la question de la résilience du massif forestier face aux intempéries et aux aléas paraît beaucoup plus étudiée. Par ailleurs, de nombreux acteurs considèrent visiblement que la conduite actuelle des plantations de douglas, avec de grandes coupes rases toujours plus précoces, n'est pas pleinement satisfaisante : un autre modèle peut-il être envisagé ?
- Pour l'économie de la biodiversité ensuite. Les travaux effectués dans le cadre de ce projet sur les approches et outils de l'économie vis-à-vis de la biodiversité montrent que beaucoup de questions demeurent sans réponse sur la sensibilité des acteurs de terrain, en particulier, les propriétaires forestiers, à d'éventuelles incitations financières. Il conviendrait sans doute, par des recherches inspirées de la neuroéconomie notamment (Kahneman ; Camerer, Loewenstein et Prelec, *Journal of Economic Literature*, vol. 43, 2005) de jeter une lumière plus vive sur ces considérations.

Les forestiers en posture globalement favorable pour parler de biodiversité

Au terme de ce travail, nous pensons pouvoir dire que les forêts de production, même quand il s'agit de plantations de résineux, ne sont finalement pas si mal placées que cela au regard de l'interpellation générale de la biodiversité. Pour les acteurs forestiers, une forêt ne se réduit pas à un simple espace de production ; dès lors, le chemin ne paraît pas si considérable pour que les propriétaires et les gestionnaires forestiers français soient considérés par l'ensemble de la société comme de bons gestionnaires du vivant planétaire.

CONCLUSIONS – PERSPECTIVES

La proposition de M. L. Rosenzweig d'une « écologie de la réconciliation » (*Win-Win Ecology*, Oxford University Press, 2003) présuppose des « hommes fâchés avec la biodiversité », sabordant inconsciemment ce qui s'avère pourtant de la plus haute importance pour leur propre pérennité sur Terre. Les propriétaires et gestionnaires forestiers que nous avons rencontrés – ainsi que d'autres acteurs des territoires où nous avons opéré -, s'avèrent tout au contraire sensibles et motivés par de nombreuses composantes du vivant auxquels ils consacrent déjà beaucoup d'énergie, de temps et de créativité. Pour des raisons utilitaires certes, mais également identitaires et culturelles. Des marges assez considérables de progrès et d'implication existent chez ces acteurs, à condition qu'ils soient accompagnés, encouragés et soutenus pour le faire. Cela permet d'espérer des politiques publiques en faveur de la biodiversité à la fois beaucoup moins lourdes et onéreuses, et surtout plus efficaces, dès lors qu'elles ne s'en remettent pas principalement à des instruments exogènes, mais s'appuient sur les acteurs de terrain, leurs attachements et leurs motivations (voir à ce sujet, en page suivante, ce que disait déjà, en 1848, celui que l'on considère comme l'un des pères fondateurs de la deep ecology, Aldo Leopold). Si écologie de la réconciliation il doit y avoir pour les forêts françaises de production, celle-ci est donc probablement moins à envisager aujourd'hui entre biodiversité et êtres humains qu'entre acteurs globaux, instigateurs de politiques et de stratégies publiques, et acteurs de terrain.

Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.



« Qu'une gestion avisée, appliquée à la culture de produits naturels, puisse être aussi importante que les produits eux-mêmes, voilà qui est dans une certaine mesure admis en agriculture, mais non dans le domaine de la protection de la nature. Les chasseurs américains tiennent en piètre estime la gestion intensive du gibier qui se pratique sur les landes écossaises et dans les forêts allemandes et, par certains côtés, à juste titre. Mais ils négligent entièrement les qualités gestionnaires qui naissent ainsi chez le propriétaire foncier européen. Nous n'avons rien de tel pour le moment. C'est un point d'importance ».

« Quand nous pensons qu'il faut appâter le fermier avec des subsides pour le pousser à planter une forêt, ou avec la perspective de tickets d'entrée pour le convaincre d'élever du gibier sur ses terres, nous admettons en substance que les plaisirs de la gestion des ressources naturelles sont pour l'heure inconnus du fermier comme de nous-mêmes ».

Aldo Leopold (1948), *Almanach d'un comté des sables*

Troisième partie, « Esthétique d'une protection de la nature », Paris, Flammarion (2000), p. 221-225.